



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CALVISSON DU 7 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux et le sept-mars à 18H30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans la salle du foyer communal sous la Présidence de Monsieur André SAUZEDE.

Date de convocation : 01 mars 2021

Date d'affichage de la convocation : 01 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 19

Nombre de procurations : 5

Nombre de voix : 24

Etaient présents :

M. André Sauzède, Mme Véronique Martin, M. Jean-Claude Mercier, M. Alex Dumas, M. Grégory Théron, Mme Martine Villeneuve, Mme Patricia Escario, M. Ange Monroig, Mme Laurence Court, M. Maxime Clerc, Mme Béatrice Leccia, Mme Corine Bonfanti, M. Franck Flament, Mme Coralie Chagneau, M. Yves Rimey, Mme Françoise Panafieu, M. Dominique Devogelaere, M. Julien Baroni, Mme Delphine Plovier.

Absents excusés :

Mme Christiane Exbrayat donne procuration à André Sauzède.

M. Alain Héraud donne procuration à Véronique Martin.

Mme Janet Zaragoza donne procuration à Martine Villeneuve.

M. Jean-Christophe Morandini donne procuration à Jean-Claude Mercier.

M. Frédéric Brauge.

M. Philippe Renier.

Mme Clémentine Bouvier.

Mme Marie-Claire Balsan.

M. Grégory Fernandez donne procuration à Grégory Theron.

Mme Jennifer Euzet.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PANAFIEU.

DEL2022_005 - Renouvellement du réseau d'eaux usées – route de Nîmes

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le schéma directeur d'assainissement identifie comme priorité la reprise des réseaux d'eaux usées (gravitaire et refoulement) de la route de Nîmes au vu du nombre important d'eaux parasites qui pénètrent dans le réseau.

Afin de remédier à ce problème et de continuer à réduire les eaux parasites qui arrivent en entrée de station, la commune a missionné un maître d'œuvre CEREG qui a estimé le projet à 790 000 €HT.

Le renouvellement des réseaux peut faire l'objet d'aides financières de l'Etat au titre de la DETR et du département et agence de l'eau, selon le plan de financement ci-dessous :

Etat DETR 2022	197 500	25 %
Département	237 000	30 %
Autofinancement	355 500	45 %
TOTAL €HT	790 000	100 %

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide :

- D'approuver le projet de renouvellement du réseau d'eaux usées de la route de Nîmes selon le plan de financement présenté ci-dessus,
- De demander l'aide la plus élevée possible à l'Etat au titre de la DETR 2022 et au département.

Vote :

Présents	19
Procurations	05
Nombre de voix	24
Pour	24
Contre	00
Blancs	00

Lu et approuvé, ont signé le maire et les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre.

Le maire,
André SAUZEDE

